

<p>CSRPN Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel BRETAGNE</p> <p>AVIS n°2019-32</p> <p>Passerelle de transport du public sur l'île aux Moines dans l'archipel des Sept-Iles</p>	<p>Examen</p> <p>le 1^{er} juillet 2019</p>	<p>FAVORABLE (2 votes favorables, 0 abstention)</p>
---	---	--

Autorisation spéciale de travaux en réserve naturelle en application de l'article L332-9 du Code de l'Environnement

Demandeur : Conservatoire du Littoral

Préfet compétent : Préfet des Côtes d'Armor

Service instructeur : DREAL Bretagne

MOTIVATIONS OU CONDITIONS

- **Objet de la demande :**

En décembre 2018, suite aux intempéries, une partie de l'accès à l'île aux Moines, a été emportée par les eaux de ruissellement et l'effet conjugué de la mer. Les conditions de sécurité pour l'accueil du public n'étaient plus réunies.

Le Conservatoire du Littoral propose alors l'installation d'une passerelle provisoire en cordage reliant la cale de débarquement de l'île aux Moines à la batterie de Cosmoguer. Cet aménagement vise à permettre le débarquement des passagers sur cette île, la seule ouverte au public sur l'archipel, le temps que des travaux plus lourds de reprise des accès et de réfection de la cale puissent être engagés.

Il s'agit d'une régularisation, les travaux ayant débuté le 3 juin 2019 suite à l'obtention d'un permis d'aménager provisoire n° PA 022 168 19 G 0002 en date du 29 avril 2019.

- **Remarques du CSRPN :**

Le dossier est présenté en commission « Aires Protégées » du CSRPN.

Les membres du CSRPN regrettent la présentation d'un dossier en régularisation. Cependant, ils notent le caractère réversible de la structure et confirment la nature peu impactante des travaux engagés.

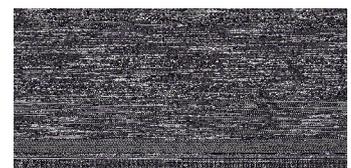
Etant donné l'ampleur des travaux à venir de réfection de la cale et de l'accès à l'île aux Moines, il est attendu qu'ils fassent l'objet d'une procédure classique et non d'une régularisation à postériori.

- **Conclusion :**

Un avis favorable est émis.

Rennes, le 1^{er} juillet 2019

Le Vice-président du CSRPN,



Bernard CLEMENT